

Procuration

L_____ soussigné _____

dont le siège/domicile se trouve à _____

(le « **mandant** »)

propriétaire de _____ actions de la **Société Electrique de l'Our, Société Anonyme**, dont le siège social est à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B5901 (la « **Société** »)

déclare donner plein pouvoir conformément à l'article 1^{er} (1) de la loi du 23 septembre 2020 portant des mesures concernant la tenue de réunions dans les sociétés et dans les autres personnes morales (la « **Loi Covid19 Luxembourg** ») à

Monsieur Paul Zeimet, Directeur,

avec adresse professionnelle à L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt (le « mandataire »)

à l'effet de représenter le mandant à l'Assemblée Générale Ordinaire de la **Société Electrique de l'Our**, convoquée pour le **13 mai 2022** à 11.00 heures.

Le mandant déclare expressément prendre acte et reconnaître que :

- l'assemblée générale ordinaire de la Société a lieu sans réunion physique des actionnaires de la Société conformément à l'article 1^{er} (1) de la Loi Covid19 Luxembourg,
- la Société a désigné conformément à l'article 1^{er} (1) de la Loi Covid19 Luxembourg Monsieur Paul Zeimet, Directeur, comme mandataire désigné de la Société

- une participation à l'assemblée générale ordinaire de la Société du 13 mai 2022 n'est possible que sous réserve de la transmission de la déclaration de participation et du certificat d'une institution financière attestant la qualité d'actionnaire du / de la soussigné(e).

Le/la soussigné(e) déclare à cet effet que vu la Loi Covid19 Luxembourg il est d'accord avec les mesures susmentionnées et dans la mesure où cela s'avérerait nécessaire ou utile dans le contexte de la convocation et de la tenue de l'assemblée générale de la Société du 13 mai 2022 qu'il renonce expressément et irrévocablement à toutes contestations, recours ou autres droits.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2022

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'évolution des affaires en 2021 et la situation de la société ainsi que comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021**

Ne requiert pas de résolution.

- 2) Rapports du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes annuels consolidés de l'exercice 2021**

Ne requiert pas de résolution.

- 3) Approbation des comptes annuels et des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2021**

Proposition de résolution: Par vote séparé, les comptes annuels et les comptes annuels consolidés sont approuvés par l'assemblée générale.

Approbation des comptes annuels:

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Approbation des comptes annuels consolidés:

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

4) Répartition du bénéfice de l'exercice 2021

Proposition de résolution:

Pour l'exercice sous revue, le bénéfice net s'élève à:

2.044.325,36 EUR

Ce montant sera affecté comme suit :

- Réserve pour dividendes d'actions propres

34.135,32 EUR

- 8,08 EUR de dividende aux actions de type A

1.616.000,00 EUR

- 8,70 EUR de dividende aux actions de type B

394.190,04 EUR

Le dividende brut d'une coupure de cinquième d'action s'élève à 1,74 EUR.

Le dividende de l'exercice 2021 (coupon 64) sera payé à partir du 17 mai 2022 après déduction de l'impôt luxembourgeois sur les revenus de capitaux (15%).

La date de détachement (ex date), avant laquelle les actions SEO doivent être acquises pour avoir droit aux dividendes décidés par l'assemblée générale, est fixée au 17 mai 2022.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

5) Décharge à donner aux administrateurs

Proposition de résolution: L'assemblée générale décide d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2021.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

6) Nominations et délégations

Propositions de résolutions:

Madame Kathrin SCHMELTER a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 30 mars 2022.

Sur proposition de RWE Generation SE / RWE Power AG, le conseil d'administration a coopté le 30 mars 2022 Monsieur Hans-Jürgen PETSCHKE, Responsable O&M Cluster Herdecke, administrateur en remplacement de Madame Kathrin SCHMELTER pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2022.

Cette cooptation est confirmée par l'assemblée générale.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

Les mandats des administrateurs Roger MIESEN, Hans-Jürgen PETSCHKE et Erik VON SCHOLZ expirent à l'assemblée générale ordinaire de ce jour. Par vote séparé, les mandats des administrateurs susmentionnés sont reconduits pour une durée de six ans et expireront à l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2028.

Reconduction du mandat de Monsieur Roger MIESEN

pour	contre	abstention
------	--------	------------

Reconduction du mandat de Monsieur Hans-Jürgen PETSCHKE

pour	contre	abstention
------	--------	------------

Reconduction du mandat de Monsieur Erik VON SCHOLZ

pour	contre	abstention
------	--------	------------

Monsieur Ludwig KONS a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 13 mai 2022. Sur proposition de RWE Generation SE / RWE Power AG, Monsieur Peter KAPPE, Responsable Asset Management Hydro & Storage de RWE Generation SE, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Ludwig KONS pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2026.

pour	contre	abstention
------	--------	------------

Monsieur Guy LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 18 mars 2022. Sur proposition de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, Monsieur Paul MATZET, employé au Ministère de l'Energie et de l'Aménagement du territoire, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Guy LENTZ pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2027.

pour	contre	abstention
------	--------	------------

Monsieur Mike WAGNER a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 13 mai 2022. Sur proposition de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, Madame Marguy KOHNEN, Conseillère de direction 1^{ère} classe au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Mike WAGNER pour la durée restante du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2023.

pour	contre	abstention
------	--------	------------

7) Désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'exercice 2022

Proposition de résolution: L'assemblée générale nomme réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, Société coopérative avec siège social à L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, qui est chargé conformément aux dispositions légales du contrôle des comptes annuels de l'exercice 2022.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

8) Vote consultatif sur le rapport sur la rémunération conformément à l'art. 7ter (4) de la loi modifiée du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées

Proposition de résolution: Le rapport sur la rémunération est approuvé par l'assemblée générale. Conformément à l'art. 7ter (4) de la loi modifiée du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées ce vote est consultatif.

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

9) Rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2022 respectivement jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2023

Proposition de résolution: La rémunération annuelle nette des administrateurs est fixée à 8.960,57 EUR (indice des prix à la consommation : 877,01) et les jetons de présence à 300 EUR. En raison de leur activité dans l'intérêt de la société, le président touche une rémunération annuelle nette supplémentaire d'un montant de 7.247,57 EUR et le vice-président d'un montant de 3.623,79 EUR (indice des prix à la consommation respectif : 877,01).

pour	
------	--

contre	
--------	--

abstention	
------------	--

10) Divers

Le mandataire est autorisé à participer à la présente assemblée générale ainsi qu'aux délibérations et votes sur les points à l'ordre du jour, à signer listes de présence et procès-verbaux et en général faire tout le nécessaire et notamment participer au nom et pour le compte du mandant aux votes sur tous les points à l'ordre du jour selon ses indications dans la présente procuration.

Le mandataire est autorisé à émettre et accepter toute déclaration qu'il juge adéquate et nécessaire.

En cas de doute une interprétation large sera donnée à cette procuration dans les limites de ce qui est légalement admissible.

La présente procuration vaut pour toute assemblée générale ultérieure appelée à délibérer sur les objets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2022 et expire le 30 juin 2022 à 24.00 heures.

La présente procuration relève de la législation du Grand-Duché de Luxembourg à l'exclusion des dispositions du droit international privé. En cas de litige sont seuls compétents les tribunaux de la Ville de Luxembourg.

_____, le _____ 2022

Signature(s) du mandant

Dans la procuration, vous pouvez indiquer vos instructions de vote en cochant les cases de votre choix. Si vous ne remplissez pas les cases en question, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.